



Internet Gazette

Site : <http://aviquesnel.free.fr/Mederic>

25 février 2008
Numéro 68

Sommaire

Des sites pour télécharger de la musique	1
Cartouches à moitié vides	1
Vers un blocage automatisé du P2P	1
Polémique autour d un site web qui permet de noter les profs	3
Wikipedia.....	4
Comment brouiller les pistes pour ses requêtes Google.....	6
On a osé s' abonner chez Numericable.....	6
Google teste son service de stockage de données médicales	7
Hercules étend votre réseau WiFi.....	8
Le succès de MyMajorCompany fait enrager Pascal Nègre PDG d'Universal Music	8
Google recense 3 millions de pages web infectées par des programmes malveillants	8
La nouvelle menace sécuritaire domestique = les cadres photos numériques (virus Mocnex).....	9
Bruxelles verse 15 millions d'euros à P2P-Next pour créer la TV de demain	9
Microsoft WGA: détection des cracks Vista en vue	10
3,5 Go de musique à télécharger gratuitement !	10
Dernière minute : Avant-projet de loi Olivennes, le texte complet	11

Des sites pour télécharger de la musique

<http://tagoo.ru>

et pour en écouter facilement

www.songza.com

ou www.deezer.com

ou www.seeqpod.com

ou www.dizzler.com avec des vidéos

ou www.g2p.org

et le logiciel Google Hacks

Cartouches à moitié vides

Canon et HP livrent leurs imprimantes avec des cartouches dites d'amorçage qui sont souvent à moitié vides. Quand vous achetez une imprimante il est donc souvent nécessaire d'acheter un jeu de cartouches en vérifiant leur date de péremption, comme pour les yaourts. Cela permet aussi de se rendre compte de leur prix avant d'acheter l'imprimante et de mieux

évaluer son budget d'utilisation à terme.

Petit conseil : quand vous imprimez une page Web pensez à le faire en « niveaux de gris » pour économiser les cartouches couleur.

Vers un blocage automatisé du P2P

Pressée par la Fédération Internationale de l'Industrie Phonographique et par les lobbys du cinéma, la mission anti-piratage de Denis Olivennes a remis au goût

du jour la question du filtrage du P2P. Aux USA, un chercheur californien propose de faire collaborer FAI et industries culturelles pour bloquer au plus vite les diffusions de fichiers piratés sur les réseaux P2P. Une idée à suivre ?

Il existe plusieurs manières d'aborder la question du piratage. Il y a d'abord le laisser-faire sollicité par les plus extrémistes des opposants au droit d'auteur, ou par ceux qui misent uniquement sur les solutions du marché pour concurrencer le P2P. Il y a ensuite la répression, dont on a vu depuis plusieurs années qu'elle donne comme unique résultat d'accroître le mépris à l'encontre de l'industrie culturelle, et d'abattre le respect entre les créateurs et le public, essentiel à toute relation commerciale. Il y a enfin la solution du filtrage, préconisée en France par la mission Olivennes. Plusieurs solutions ont été proposées, qui obligent à une inspection des paquets échangés au niveau du FAI ou de l'abonné, voire même de bloquer les sites de liens les plus populaires... Mais voici une nouvelle idée qui pourrait être relativement simple à mettre en place.

Sur son blog, [Nicholas Weaver](#), chercheur en sécurité informatique de l'Institut International des Sciences Informatiques de Berkley en Californie, propose de donner aux ayant droits la possibilité d'envoyer directement aux routeurs des FAI une liste d'adresses IP à bloquer immédiatement pour mettre fin à l'échange de fichiers piratés sur des réseaux P2P. Le principe de ce filtrage

semi-automatique est relativement simple sur le papier.

En effet, lorsqu'un fichier apparaît par exemple sur un site de liens BitTorrent, il y a au tout départ un seul utilisateur (ou serveur) connu à posséder le fichier et à être en capacité de le partager : celui qui l'a indexé. Les internautes intéressés viennent alors télécharger le fichier *.torrent* et reçoivent du *tracker* une liste d'adresses IP d'internautes qui ont eux aussi commencé à télécharger le fichier partagé, et avec qui ils peuvent en échanger des "morceaux" différents pour le propager plus rapidement (principe du *swarming*). De nouvelles générations de clients BitTorrent permettent également d'obtenir d'autres listes d'internautes qui possèdent le fichier, grâce à un échange de sources appelé DHT (Distributed Hash Table). De ce fait, même en supprimant le fichier indexé sur les trackers comme *ThePirateBay* ou *Mininova*, les fichiers restent accessibles grâce à cette couche décentralisée. Le principe est sensiblement le même avec eMule et ses réseaux eDonkey (centralisé) et décentralisé (Kad), qui permet ainsi aux internautes de s'échanger rapidement l'ensemble des morceaux de fichiers qui, mis bout à bout, constituent l'ensemble du film, de l'album ou du logiciel recherché.

L'idée de Weaver, qui n'est pas nouvelle sous cet aspect, est donc d'abord de créer un robot qui parcourt les sites de liens et se fait passer pour un internaute qui veut télécharger le fichier pour obtenir grâce aux DHT l'adresse IP de l'ensemble des

internautes qui téléchargent et partagent le fichier suspect. Il suffirait alors de commencer le téléchargement de quelques morceaux pour vérifier qu'il s'agit bien d'un fichier contrefait, puis d'agir le plus rapidement possible pour empêcher la distribution de l'ensemble des morceaux. C'est là que l'originalité de l'idée de Weaver intervient. Le chercheur propose que les ayants droits puissent envoyer directement aux FAI "la carte des adresses IP" pour qu'ils bloquent automatiquement, dans l'heure et cependant temporairement les échanges entre les adresses IP des internautes qui figurent dans cette liste des contrefacteurs présumés. Tous ceux qui n'ont pas fini le téléchargement seraient ainsi bloqués et écartés des DHT.

Pour assurer une telle rapidité, il faudrait que les FAI acceptent de mettre en place un système de traitement automatisé sur la base d'un standard commun, ce qu'ils pourraient faire au prétexte de la lutte contre le piratage, mais en réalité au nom d'une gestion plus économique de leur bande passante. Le fournisseur d'accès américain AT&T, qui réfléchit aux méthodes de collaboration avec les industries culturelles, indique par exemple que 5 % de ses abonnés utilisent 50 % de la bande passante, à cause des échanges en P2P. Tous les FAI connaissent des chiffres similaires. Or le respect du principe de la neutralité du transporteur les empêchent d'agir pour filtrer l'ensemble de ces échanges, sans distinction du contenu, et inspecter le contenu est à la fois très

coûteux et juridiquement sensible.

Avec la méthode de Weaver, la charge financière de la vérification du contenu serait déchargée sur les ayants droits, seuls les contenus piratés seraient bloqués, et en cas d'erreur sur ce point, c'est la responsabilité juridique des ayants droits qui serait engagée. De plus, le processus étant automatisé, les adresses IP n'ont pas besoin d'être révélées, ce qui pourrait faciliter l'acceptation au regard du respect de la vie privée.

Reste que ces mesures conservatoires automatisées, si elles faisaient leur chemin jusqu'en France, pourraient soulever elles-aussi des critiques. Qui vérifie la sincérité des contrôles effectués par les ayants droits ? Comment, le cas échéant, être informé et se défendre d'une erreur ? Comment rendre ces mesures compatibles avec l'exercice de différentes exceptions au droit d'auteur ? La justice automatisée par la technique est une facilité tentante, mais qui peut être diabolique. S'agit-il d'une solution qui aurait pour autant la faveur des internautes par rapport aux suspensions des abonnements à Internet souhaités par la mission Olivettes ?

Polémique autour d'un site web qui permet de noter les profs

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a condamné fermement mercredi l'ouverture du site note2be.com

sur lequel des professeurs sont nominativement évalués par des élèves. «L'évaluation des professeurs et leur notation sont du ressort exclusif de l'Éducation nationale», a précisé le ministre dans un communiqué.

Depuis son lancement début février, ce site cristallise les mécontentements. Les syndicats de professeurs sont farouchement opposés au projet, craignant des lynchages publics. «Il y a des dérives extrêmement graves qui pourraient survenir», peste Laurent Marconcini, vice-président du SNALC-CSEN. «Rien n'empêche un élève de dire que son prof est mauvais pédagogiquement, alors qu'il a juste des préjugés physiques, voire raciaux à son égard».

La polémique fait en tout cas le jeu de note2be.com. Attisé par le buzz, la fréquentation flirte déjà les 100 000 connexions par jour, assure Stéphane Cola, le fondateur. «Je remercie les syndicats d'hurler aux loups, ce sont eux qui assurent le succès du site», ironise-t-il.

Un succès aux États-Unis et en Allemagne

Sur le site, les élèves sont invités à juger leurs professeurs selon 6 critères : est-il intéressant ? clair ? disponible ? équitable ? respecté ? motivé ? Mais, derrière l'anonymat de l'Internet, rien n'assure que les élèves sont bien élèves. Seule garantie: un internaute ne peut juger qu'une seule fois un professeur.

Pour contrer les critiques, Stéphane Cola cite le rapport

Attali remis le 23 janvier qui préconisait l'évaluation des professeurs. En réalité, le projet est plus ancien et est une adaptation d'un concept qui cartonne aux États-Unis avec ratemyprofessors.com et en Allemagne avec spickmich.de. Néanmoins, le site français s'impose des limites que n'ont pas ses équivalents étrangers : il est impossible de commenter les notes (même si un forum est ouvert...) et les critères de jugements de professeurs sont limités à la pédagogie, quand ratemyprofessors.com invite les élèves à dire si leur prof est «hot or not»

La CNIL a été saisie

L'avenir du site est suspendu à la décision de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) qui doit statuer fin mars sur le problème des données nominatives sur note2be.com. Xavier Darcos a précisé qu'il attendait cette décision pour prendre «les mesures qui s'imposent».

En attendant, les professeurs s'organisent. [Un blog](#) a été créé pour fédérer les mécontentements. L'auteur explique en détail [comment les profs peuvent demander la suppression de leur mention sur le site](#). Le syndicat SNALC-CSEN appelle les enseignants à envoyer systématiquement une lettre recommandée pour demander la suppression de leurs données s'ils sont cités. Affaire à suivre.

L'encyclopédie libre Wikipedia

« *Dis donc* , Ascenseur pour l'échafaud, *c'est de qui déjà ? Et la musique aléatoire, c'est quoi au juste ?* » « *Attends, je vérifie sur Wikipédia.* » Nous sommes nombreux à utiliser la désormais célèbre encyclopédie collaborative Wikipédia. Mais qui connaît vraiment son fonctionnement, et surtout, faut-il s'y fier aveuglément ?

D'abord, il y a les chiffres. Ils sont pharaoniques ! Wikipédia en version française, ce sont plus de 610 000 articles et pas loin de 350 000 contributeurs enregistrés. Sans oublier les deux millions d'images et plus, vidéos et extraits sonores libres, disponibles sur Wikimedia Commons.

Ensuite, il y a l'éternelle controverse. Formidable outil de connaissance pour les uns, fatras désorganisé et imprécis pour les autres, l'encyclopédie collaborative multiplie en tout cas les efforts pour rendre ses articles aussi fiables que sérieux. Mais c'est un constat : des bibliothèques universitaires américaines vont jusqu'à en interdire l'usage via un panneau « *Just say no to Wikipedia* » (dites non à Wikipédia) !

Ne vaudrait-il pas mieux apprendre à s'en servir intelligemment ? Recopier le contenu d'une encyclopédie, quelle que soit sa forme, n'a jamais rendu quiconque savant. En revanche, connaître le fonctionnement de Wikipédia permet de l'utiliser avec discernement et de reconnaître les articles sensibles. Et de se poser la question : comment un

outil modifiable par n'importe qui peut-il être fiable ?

Des contrôles dans les règles

Si chaque contributeur peut participer à la rédaction d'articles et en modifier le contenu, ces derniers sont en fait contrôlés et corrigés, si nécessaire, par des wikinautes vigilants. Et malgré l'absence d'un comité de lecture qui validerait tous les articles, des patrouilleurs gardent un œil sur les modifications récentes pour vérifier s'il y a des ajouts d'erreurs et des actes de vandalisme. Certains articles sont même soumis à des experts. « *La femme iranienne* » par exemple, a ainsi perdu sa mention « article de qualité » après la relecture critique d'un chercheur du CNRS.

Enfin, les 162 administrateurs disposent d'outils pour protéger les articles ou bloquer l'adresse IP des petits malins qui veulent vandaliser le site. En outre, médiateurs (wikipompiers) et arbitres interviennent dans les « guerres d'édition » et tentent de faire avancer les débats entre les contributeurs. Parmi les zones de feu, on relève, sans surprise, les origines du christianisme, le Macintosh ou la bande de Gaza.

D'autres acteurs, comme les wikignomes et les wikifées veillent dans l'ombre au bon fonctionnement de l'encyclopédie en réparant les liens cassés, en corrigeant les coquilles...

Une réactivité imbattable

Après le magazine *Nature* , qui a publié en 2005 une étude comparative des articles de Wikipédia et ceux de *l'Encyclopædia Britannica*, l'hebdomadaire allemand *Stern* a commandé une autre étude, parue en décembre 2007, pour comparer les articles de Wikipédia à ceux de la vénérable encyclopédie *Brockhaus*. Résultat, les deux études attestent la fiabilité de l'encyclopédie participative gratuite. Et surtout une réactivité imbattable !

Le gros atout de Wikipédia, c'est sa transparence. Pour peu qu'il soit curieux, l'internaute peut accéder à tous les débats qui ont précédé la promotion d'un article au statut « d'article de qualité ». La consultation de l'historique permet de comparer les différentes versions de l'article, et donc de constater les modifications qui y ont été apportées au fil du temps. Autre démarche possible, la consultation des sources. Un bon article est « sourcé ». Cela permet non seulement de vérifier sa fiabilité, mais aussi d'approfondir un sujet.

Comme le souligne, à juste titre, David Monniaux, membre du conseil d'administration de l'association Wikimedia France : « *C'est l'usage normal d'une encyclopédie pour un travail universitaire. On ne copie jamais les informations. On lit l'encyclopédie pour avoir un aperçu, les mots-clés, les références, et ensuite, on consulte des ouvrages spécialisés.* »

Sur la piste des contributeurs naïfs

Mis en place en août 2007, Wikiscanner est un outil inventé par un jeune hacker, étudiant de 24 ans, Virgil Griffith. Wikiscanner permet de tracer les contributeurs à adresse IP fixe. Et donc de repérer, par exemple, quelles organisations (partis politiques, grandes entreprises) ont opéré des modifications dans Wikipédia. La mairie de Levallois-Perret a ainsi « corrigé » un article concernant son maire Patrick Balkany.

Est-ce la parade absolue contre les mauvais contributeurs ? Pas forcément. Pour David Monniaux, « *le Wikiscanner ne permet de détecter que les personnes naïves et mal organisées.* » L'outil ne détecte en effet que les personnes qui éditent sans avoir créé de compte, ainsi que celles connectées à partir de grands réseaux d'entreprise, enregistrées sous leur nom.

Pour David Monniaux, « *rien de plus simple pour une société bien organisée que louer des lignes ADSL en plus, lesquelles seront enregistrées au nom de Wanadoo, Neuf... et non pas de leur société, ou encore de demander à leurs employés d'éditer depuis chez eux ou depuis un cybercafé.* »

Wikipédia contre les encyclopédies classiques

On oppose souvent à Wikipédia les encyclopédies « classiques », telles que *l'Encyclopædia Universalis* ou *Le Petit Robert*. Mais celles-ci sont souvent à la traîne sur les sujets d'actualité ou les thématiques techniques. Ainsi,

pas trace d'Oled (diode électroluminescente organique) dans *l'Encyclopædia Universalis*, alors que Wikipédia fournit des informations, certes à l'état d'ébauche, mais qui ont le mérite de poser les bases.

Et puis, ces poids lourds ne sont pas à l'abri de définitions tendancieuses. Telle celle qui, dans l'édition 2007 du *Petit Robert*, qualifiait la colonisation de « *mise en valeur, exploitation de pays devenus colonies* », tempérée dans l'édition 2008 par une citation d'Aimé Césaire.

Wikipédia comporte aussi son lot d'articles controversés. Ainsi, des sujets comme les OGM ou l'alchimie, sont-ils taxés de non-neutralité pour cause d'absence de sources fiables et de propos imprécis. Sans oublier les coquilles comme celle trouvée dans l'article sur le drapeau français : tricolore certes, mais à « *quatre bandes verticales d'égale largeur* » !

Les clés pour analyser un article

Articles de qualité exemple : le big-bang

Les articles de qualité - AdQ dans le jargon wikipédien - sont signalés par une petite étoile en haut à droite de la page. L'encyclopédie en compte un peu plus de 400 et 24 portails. Ce label résulte du vote des contributeurs. Les votes, qu'ils soient pour ou contre, doivent être argumentés. Sont autorisés à voter les wikinautes qui possèdent un compte - l'inscription est rapide et gratuite - et qui ont apporté plus de cinquante

contributions. Le label n'est pas attribué à vie, un article peut être promu ou déchu.

Articles partisans exemple, la Grande Epoque

L'article consacré au journal *Epoch* est signalé comme provoquant « *une controverse de neutralité* ». C'est sur les sujets sensibles qu'il faut être le plus vigilant car, selon Wikimédia, ce sont eux qui « *attirent les contributeurs peu compétents ou mal avisés* ». En ligne de mire, la politique et la religion.

Pour David Monniaux, « *les interventions partisans se détectent plutôt sur le fond des contributions. Lorsqu'on repère une personne qui, sélectivement, ôte certains faits ou semble obsédée par un sujet unique et particulier, on peut la soupçonner d'intervention partisane.* » La parade est d'exiger qu'elle donne une source « *indépendante et sérieuse* ».

Aux utilisateurs de rester vigilants concernant les articles aux thèmes peu controversés... En effet, ceux-ci sont moins surveillés que les autres.

Articles détournés exemple : les expressions marseillaises

Cet article reprend *in extenso* le contenu d'un autre site et porte donc un bandeau signalant une « *violation possible du droit d'auteur* ».

Articles protégés.

Sur un sujet délicat, sensible ou trop souvent vandalisé, les administrateurs de Wikipédia peuvent décider de protéger les articles. Afin de pouvoir modifier ces pages, il faut alors faire une demande auprès des administrateurs. Les pages semi-protégées, signalées par un petit cadenas en haut à droite sont, elles, seulement fermées aux contributions des internautes non enregistrés.

Comment brouiller les pistes pour ses requêtes Google

Etonnant article du site [Digital Inspiration](#) qui explique comment faire pour ne pas voir ses recherches sur Google tracées par des logiciels espion, notamment au bureau...

En effet, pour un tel outil de "reniflage" des réseaux internes d'une entreprise, il est facile, en analysant automatiquement vos urls (exemple : google.com/search?q=jobs+new+york) de savoir que vous êtes allé sur le célèbre moteur de recherche pour effectuer une recherche donnée.

Pour éviter cela, il "suffit", selon cet article, d'utiliser un autre site web, qui répond à un autre nom de domaine n'ayant rien à voir avec celui de Google, et qui ne sera ainsi pas "reniflé" par l'outil. Voici quelques exemples :

1. www.americanlandmarkfence.com
2. www.unitedamericanfund.com
3. www.earningspace.com
4. www.jeanoffer.com
5. www.factualearn.com

6. www.abnamrobankgroup.net
7. www.glisteningwhitesmile.com
8. www.iloveyourobin.com (ne fonctionne plus)
9. www.nuzrinmira.com
10. msm.byu.edu

En effet, ces dix sites sont hébergés sur le même serveur que les sites de Google et sont d'exactes répliques du moteur de recherche... De plus, leur intitulé ("ABN Amro Bank Group", "Earning Space", "United American Fund", etc.) est assez trompeur pour passer inaperçu dans vos logs...

On a osé s'abonner chez Numericable

Dans les dîners en ville la bonne blague est d'annoncer que l'on est abonné chez Numericable. Avec une image de marque déplorable associée tantôt à des problèmes techniques, tantôt à des soucis de facturation, Numericable n'a pas bonne presse.

Télévision haute définition, débit Internet jusqu'à 100 Mbit/s, deux accès au Web au sein d'un même domicile... Résumé en images d'un test mené pendant plusieurs mois.

Pourtant, Numericable s'est attelé à un chantier assez conséquent : celui de câbler en fibre optique près de deux millions de foyers d'ici à 2009. La technologie employée par Numericable est assez particulière, c'est celle du réseau HFC (Hybrid Fiber/Coax) pour fournir l'accès à Internet sur une infrastructure coaxial et fibre hybride existante. En gros une partie de l'installation, parfois jusqu'au pied de votre domicile, est ou sera de la fibre

optique. Après c'est un accès coaxial qui peut théoriquement pousser près de 2,5 Gbit de données.

L'intérêt ? Améliorer la qualité de service proposée et surtout amener des services inédits comme la haute-définition sur plusieurs téléviseurs de la maison, plusieurs accès à Internet séparés, la téléphonie illimitée et un service de vidéo à la demande étoffée.

Sans être raccordé à la fibre optique, nous avons essayé deux des services de Numericable : la télévision haute définition et l'accès à Internet. Notre jugement tant sur l'installation que sur l'utilisation des services de Numericable est résumé dans cette vidéo. Même si tout le monde est loin d'avoir un accès à l'ADSL décent dans l'Hexagone, ce test montre que le câble - avec son évolution en fibre optique - est clairement l'une des solutions d'avenir. La solution de Numericable c'est de tirer de la fibre optique au pied de votre domicile : la perte engendrée ensuite en coaxial existe mais est faible à comparer à celle d'une solution en ADSL*. Car qui peut se vanter aujourd'hui en ADSL de pouvoir regarder des programmes télé en haute définition, de pouvoir les enregistrer et de disposer en même temps de deux accès mesurés à 20 Mbit/s réels sans que l'un des services ne vienne perturber l'autre ?

Et le meilleur est, selon Numericable, à venir : ce serait dans notre exemple non pas un mais deux accès à Internet en 100 Mbit/s dont on bénéficierait et plusieurs téléviseurs pourraient (moyennant la location de

décodeurs supplémentaires) profiter de la haute-définition. Reste les tarifs : ils sont chers pour bénéficier de la haute définition et demandent à être plus accessibles pour un grand public de plus en plus demandeur d'une qualité de service irréprochable.

* Comme nous l'a rappelé l'un de nos internautes Philippe MEDINA « Les réseaux HFC ne sont en rien une nouveauté puisqu'ils existent depuis plus de 20 ans. Dans HFC il y a C comme coaxial, et qui dit coaxial dit affaiblissement en fonction de la distance. ... /... Ce qui importe également c'est le nombre d'abonnés derrière le récepteur optique : plus il y a d'abonnés, moins vous avez de débit. Cela fluctue donc en fonction des heures de la journée, puisqu'aux heures de pointe, il y a plus d'abonnés consommant de la bande passante, vous disposez donc de moins de débit ! Enfin, la technologie nécessite des éléments actifs (récepteurs optiques et éventuellement amplificateurs), ce qui rend ce réseau particulièrement sensible à toute perturbation électrique ou coupure. » Pour ce reportage, nous avons posé la question à Numericable qui conscient de ses faiblesses indique avoir trouvé des solutions techniques pour renforcer son réseau, solutions qui passent par le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile du client.

Google teste son service de stockage de données médicales

*La firme de Mountain View ajoute une nouvelle corde à son arc. Selon l'agence AP, le géant des moteurs de recherche s'apprête à débiter le **stockage de données médicales personnelles**. Une sorte de dossier médical personnalisé (DMP) à la sauce Google...*

Entre 1.500 et 10.000 patients de la clinique Cleveland (Ohio) pourraient être concernées dans un premier temps par le projet, toujours en phase de test. Aucun agenda de lancement précis n'a été spécifié par la firme.

Le service, à accès restreint, devrait permettre de consulter en ligne des informations relatives aux allergies et à l'historique médical de l'intéressé. Un mot de passe sera nécessaire pour y accéder.

Pour Google, il s'agit d'un prolongement logique de la fonction de son moteur de recherche. Des millions de personnes lancent chaque jour des requêtes pour trouver des informations sur une maladie ou un traitement. Il s'agit également d'une occasion de faciliter l'accès aux données médicales après un changement de médecin ou d'hôpital.

La clinique partenaire se félicite d'une collaboration avec Google qui contribuera à "créer un système national de santé plus efficace".

*Google n'est pas seul à travailler sur un système de conservation d'informations médicales. Microsoft et Steve Case, cofondateur de Yahoo, ont respectivement lancé **HealthVault** et **Revolution Health**, des systèmes de stockage identiques.*

*Conscient que la conservation d'informations personnelles sensibles pourrait engendrer une levée de bouclier, Google avait déjà introduit un an auparavant, un système de purge, qui effaçait l'historique de recherche des utilisateurs **au bout de 18 mois**. Toutefois, la problématique est différente pour les données médicales et leur utilisation. La bonne foi du poids lourd de la recherche ne suffira certainement pas à convaincre les tenants de la protection des données personnelles. Et ils auront raison ! N'est-ce pas aux administrations ou aux Etats de prendre en charge ce type de projets ?*

*Pour Pam Dixon, directrice du World privacy forum, l'initiative de Google ne répond aux standards établis par l'**HIPPA** (une loi américaine encadrant les pratiques autour de la protection médicale). L'un des volets de ce texte établit les informations médicales comme des données privilégiées entre un médecin et son patient. Les services mis en place par Google et Yahoo battent en brèche cette définition.*

Face au nouveau service de Google, la loi américaine pourrait être appelée à agir très rapidement. Après tout, Google est connu pour monétiser les recherches de ses utilisateurs.

Mettre entre ses mains des informations sensibles signifierait lui fournir une occasion supplémentaire de faire ce qu'il fait le mieux : vendre de la publicité. A ceci près que cette fois-ci, l'industrie médicale risque de s'en donner à cœur joie.

Hercules étend votre réseau WiFi

Ceux qui ont la chance d'avoir un très grand appartement, ou mieux encore une maison avec un vaste jardin, ont forcément ressenti un jour la véritable frustration de devoir travailler sur leur ordinateur portable sans trop pouvoir s'éloigner de leur modem-routeur Wi-Fi !

Hercules a ainsi pensé à ceux qui voudraient travailler au fond du jardin à l'arrivée des beaux jours, en nous annonçant la sortie imminente d'une station relais Wi-Fi !

Le HWGEXT-54 se connecte sans fil à votre point d'accès, pour réémettre le signal encore plus loin, et cela sans changer le nom du réseau, ni son mot de passe. Chaque ordinateur de la maison se connectera ensuite au point d'accès le plus proche, automatiquement et en toute transparence.

Cette Station Relais Hercules utilise la dernière norme Wi-Fi officielle, 802.11g (jusqu'à 54 Mbits/s), et peut être utilisée en mode "Relais", comme expliqué plus haut, aussi bien qu'en mode "Point d'accès", c'est à dire pour créer un réseau Wi-Fi à partir d'un modem classique.

A noter qu'une version spécialement conçue pour fonctionner avec une Livebox (HWGEXT-54-LB) est également prévue. Les deux seront disponibles à la fin du mois de février pour un prix d'environ 50 euros.



d'avance pour le label, tous les internautes-producteurs qui ont investi sur lui en tireront les premiers dividendes.

Google recense 3 millions de pages web infectées par des programmes malveillants

Sécurité - Pendant un an et demi, le moteur de recherche a inspecté son index pour évaluer le nombre de sites potentiellement dangereux, qui installent des «malware» sur les PC des internautes. Google en comptabilise 180 000 et la tendance augmente.

Google a mené une enquête approfondie dans son index pour tenter d'évaluer l'importance d'un phénomène dangereux : l'utilisation de sites web pour exploiter les vulnérabilités des navigateurs des internautes. Les escrocs intègrent un code malveillant dans leurs pages, qui va tenter de s'installer sur la machine du visiteur pour ensuite lui voler ses données personnelles, par exemple. Cette technique permet en particulier de passer outre les protections des pare-feu.

Un premier volet de cette étude, terminée en avril 2007, indiquait que moins de 0,4 % des requêtes réalisées dans son moteur faisaient remonter au moins un site dangereux. Cette proportion est passée à 1,3 % en janvier 2008, prévient Niels Provos, un des ingénieurs de Google sur le [blog du moteur de recherche](#).

Selon lui, sur les milliards de pages inspectées en un an et demi, les spécialistes de Google ont trouvé trois millions d'url, correspondant à 180 000 sites

Le succès de MyMajorCompany fait enrager Pascal Nègre PDG d'Universal Music

Selon certaines sources, Pascal Nègre, PDG d'Universal Music France, serait vert de rage devant le buzz qu'est parvenu à générer [MyMajorCompany](#), label indépendant qui se propose de financer la production de ses artistes en faisant directement appel au public en amont, sur Internet. Et probablement, aussi, devant le succès remporté par cette initiative, alors qu'il désespère lui-même de convaincre les internautes de payer la musique qu'ils consomment. Pascal Nègre n'aurait pas vraiment apprécié, en outre, que Jean-Jacques Goldman, père du co-fondateur de MyMajorCompany, Michael Goldman, donne de sa personne, dans un clip diffusé sur Dailymotion, pour promouvoir le site. Deux mois à peine après le lancement de MyMajorCompany, Grégoire, chanteur parisien, a recueilli 70 000 € et va pouvoir rentrer en studio. Au-delà de 30 000 ventes de son premier album, dont la production est déjà amortie

internet, qui installent automatiquement des programmes malveillants lors des visites des internautes. Les pages les plus susceptibles de contenir ce type de malware sont celles qui proposent des contenus pour adultes, souligne Google.

La Chine, source principale des sites corrompus

Mais le moteur de recherche met aussi en cause la sécurisation des serveurs web, pour expliquer l'augmentation de ce phénomène. Ses ingénieurs pointent en particulier une absence de mise à jour de certains serveurs Apache ou PHP, qui deviennent ainsi vulnérables aux attaques malveillantes. « Ces résultats soulèvent de graves questions au sujet des pratiques en matière de sécurité de certains administrateurs de sites », écrivent-ils dans leur étude.

Une étude qui a montré, par ailleurs, que 67 % des serveurs compromis et 64 % des sites qui y sont rattachés sont situés en Chine.

Selon une source interrogée par ZDNet UK au sein de Google, les ingénieurs du moteur de recherche signalent tous les sites infectés qu'ils repèrent auprès de [l'organisation StopBadware.org](#), gérée par la Harvard School Law, l'université d'Oxford, avec le soutien de Lenovo, Sun ou Google lui-même.

Dans la pratique, le moteur de recherche ne censure pas les sites infectés : ils remontent dans les pages de résultats, parmi tous les autres sites. Mais Google utilise les listes fournies par StopBadware.org pour insérer des messages de prévention lorsqu'un utilisateur tente de visiter un site dangereux. Une page spéciale s'affiche alors, lui indiquant que le site en question est probablement compromis : l'internaute peut ainsi choisir de stopper sa navigation ou

bien d'aller visiter le site malgré tout.

Par [Estelle Dumout](#), ZDNet France

La nouvelle menace sécuritaire domestique = les cadres photos numériques (virus Mocnex)

Entendu dans [le dernier épisode du podcast Twit \("This Week in Tech"\)](#) une nouvelle forme de menace sécuritaire: les cadres photos digitaux qui bourgeonnent actuellement dans nos salons!

En effet, un [cadre numérique de salon pour les photos digitales importé de Chine est préchargé avec le virus Mocnex](#). Ce virus (type Cheval de Troie) est transféré vers le PC au moment où l'on charge ses photos. Il est particulièrement violent: il détruit la protection de plus de 100 anti-virus du marché et casse le firewall personnel de Windows.

Selon [le SF Gate](#), cette première vague du virus Mocnex qui dispose déjà de 67.500 variantes et qui est bâti pour être très difficile à détecter pourrait n'être qu'un ballon d'essai (il ne vole que des mots de passe de jeu pour l'instant) en vue d'une attaque ultérieure plus puissante destinée à voler un maximum d'infos personnelles sur un maximum de PCs. A suivre!

J'avais écrit que [la problématique virus était réglée](#) ou presque (au niveau des entreprises en tout cas!). Eh bien, au niveau familial, de nouveaux chapitres vont peut-être s'ouvrir....

Donc, attention: la photo du petit neveu et de son récent baptême

peuvent s'avérer des menaces "stratégiques" pour l'installation informatique domestique

Bruxelles verse 15 millions d'euros à P2P-Next pour créer la TV de demain

Regroupant les compétences d'une vingtaine de sociétés et d'universités européennes, le consortium P2P-Next doit mettre au point un système de diffusion audiovisuelle en streaming, s'appuyant sur le protocole open source BitTorrent.

La Commission européenne a décidé d'accorder un soutien de 15 millions d'euros au [projet P2P-Next](#), dont l'objectif est de créer un système de distribution audiovisuel basé sur le peer-to-peer. Il rassemble 21 partenaires industriels européens, fournisseurs de contenus comme instituts de recherche ou fabricants d'électronique, dont la BBC, l'European Broadcasting Union, Pioneer, ou encore les universités de Lancaster, Rome, Klagenfurt et Bucarest.

Le projet s'appuie sur une [technologie open source baptisée Tribler](#), développée au sein de l'Université d'Amsterdam et de l'institut technologique de Delft. Elle a été créée à partir du protocole peer-to-peer BitTorrent, sur lequel Tribler ambitionne de greffer des fonctionnalités de réseau social.

« Nous avons des financements pour les quatre années à venir afin d'apporter un certain nombre d'améliorations à Tribler, dont la

possibilité de diffuser des contenus live en streaming via le peer-to-peer, de créer une meilleure interface utilisateur, et d'ajouter des fonctionnalités de recommandations des contenus », explique [George Wright](#), producteur exécutif au département Future Media and Technology de la BBC.

« Nous voulons créer des clients Mac, Windows et GNU Linux, ainsi qu'un client dédié aux terminaux modem multimédias (box) qui nous permettra d'atteindre nos objectifs prioritaires : créer un système de distribution audiovisuelle par internet de nouvelle génération, basé sur des standards ouverts, qui s'appuie sur le peer-to-peer et les interactions sociales », poursuit-il.

Une diffusion à coût zéro

Autrement dit, P2P-Next ambitionne de concevoir une plateforme avec laquelle les utilisateurs recevront et diffuseront des contenus en streaming, et interagiront avec eux via un PC ou une box. « Nous voulons permettre à nos utilisateurs de créer des communautés autour de leurs contenus favoris, via un système entièrement personnalisé », explique le communiqué officiel.

P2P-Next insiste sur le fait que la technologie logicielle sera mise à disposition en open source, permettant ainsi à d'autres de créer de nouveaux modèles économiques.

« La technologie peer-to-peer domine déjà le trafic internet et se trouve au centre de nos recherches et de notre mission qui consiste à développer un système de diffusion audiovisuel à quasiment zéro coût, disponible pour l'ensemble des européens. »

Selon le consortium, la technologie pourrait, à l'avenir, être intégrée au sein de services de vidéo à la

demande. P2P-Next espère pouvoir tester une première version de son système lors du prochain concours de l'Eurovision en mai.

« Ce projet ambitieux cherche de nouvelles façons de diffuser des vidéos en utilisant le paradigme P2P, en donnant la possibilité à chacun de distribuer des vidéos quelle que soit leur localisation dans le monde », justifie Luis Rodriguez-Rosello, directeur de la division Networked Media au sein de l'Union européenne. « Ce sera un test grandeur nature pour le future média internet tel que nous l'envisageons. »

Par [Estelle Dumout](#), ZDNet France

Microsoft WGA: détection des cracks Vista en vue

Lorsque le Service Pack 1 de Windows Vista était encore en développement, Microsoft annonçait qu'il procéderait à des changements en ce qui concerne son programme WGA ou *Windows Genuine Advantage*. Comme détaillé dans notre récent test, voir ce [lien](#), le Service Pack 1 de Windows Vista désactive en effet les modes de fonctionnalités réduites (RFM) et d'état restreint (NGS) qui allait jusqu'à rendre le système inexploitable lorsque celui-ci était reconnu comme non original.

La nouveauté, en ce qui concerne le programme WGA, vient de l'annonce par Microsoft de la mise en ligne prochaine d'un nouvel outil de lutte contre le piratage via Windows Update. Celui-ci sera diffusé à tous les possesseurs de Windows Vista et va détecter les

éventuels cracks du système d'activation de Windows Vista. En cas de détection positive d'un crack, le programme en notifiera l'utilisateur. Pour l'heure, la première version de l'outil ne supprimera pas le crack, se contentant de notifier l'utilisateur. Toutefois, selon Alex Kochis, chef produit senior WGA, la prochaine mise à jour de cet outil aura pour effet de supprimer les cracks Windows Vista si ceux-ci sont présents sur une machine.



On espère bien entendu que cette mise à jour a été testée comme il se doit par Microsoft et qu'elle ne va pas générer de faux positifs ou pire créer de nouveaux problèmes sur les diverses machines Windows Vista. On se souvient en effet de la dernière panne des serveurs WGA qui a incorrectement identifié des milliers d'ordinateurs à travers le monde comme pirates, alors qu'ils ne l'étaient pas.

3,5 Go de musique à télécharger gratuitement !

Du 12 au 16 mars à Austin au Texas aura lieu cette année le 22ème festival South of Southwest, l'un des festivals de musique les plus importants aux Etats-Unis. Depuis 2005, les organisateurs prosent de

télécharger gratuitement sur leur site des chansons de l'ensemble des participants, ou presque. Cette année encore, 3,5 Go de musique peuvent être téléchargés en toute légalité, parce que c'est avant tout une question de découverte et d'échange culturel...

Anavan, Centro-matic, the Autumns, Mitra, David Moore, Naked on the vague.. ils seront encore cette année des centaines d'artistes et de groupes méconnus venus des Etats-Unis et d'ailleurs à se produire sur les scènes très convoitées du festival South of Southwest (SXSW), l'un des plus gros festivals au monde. Du rock à la musique classique en passant par le funk ou l'électro, tous les genres musicaux se croisent pour le plus grand bonheur des oreilles d'amateurs qui trouvent ici l'occasion de découvrir de très nombreux artistes de talents qui ne bénéficient pas (ou pas encore) d'une forte exposition médiatique. Depuis 2005, pour faciliter encore davantage la découverte de ces artistes venus parfois du Japon ou de l'Australie, les organisateurs du SXSW proposent [sur le site officiel](#) du festival des milliers de fichiers MP3 à télécharger. Cette année encore, le site regorge de musiques proposées gratuitement.

Mais contrairement aux années précédentes, ils n'ont pas encore créé une grande archive distribuée par BitTorrent pour télécharger d'un seul coup l'ensemble des morceaux. Heureusement, la communauté de

fans s'en est déjà chargée. Greg Will, qui s'y attache depuis 2005, [propose](#) encore cette année de faciliter la vie des internautes en téléchargeant l'ensemble en un seul clic, via BitTorrent. Ce sont ainsi 764 artistes qui sont à découvrir :

[Télécharger les 3,5 GO](#)

Dernière minute : Avant-projet de loi Olivennes, le texte complet

Nous vous [révélions](#) jeudi soir le projet gouvernemental de transcription dans la loi de l'accord Olivennes signé par les industries du disque, du cinéma et les FAI sous l'égide du président de la FNAC Denis Olivennes. Notamment, l'avant-projet de loi prévoit de donner à des agents de l'Etat le pouvoir d'exiger des fournisseurs d'accès à Internet l'identité des internautes, sans avoir à passer par une procédure judiciaire dans laquelle le juge est garant du respect des droits.

En exclusivité, nous vous proposons de télécharger l'intégralité du texte :

[Télécharger l'avant-projet de loi Olivennes](#) (13 pages en PDF)

Numerama a eu connaissance de l'avant-projet de loi Olivennes, qui doit mettre en place les nouvelles mesures anti-piratage souhaitées par le gouvernement. Parmi les dispositions de l'avant-projet figure la compétence données à des agents de l'Etat d'obtenir sans passer par le juge des informations d'identification des internautes.

Le projet de loi Olivennes (du nom du président de la FNAC et de son rapport sur la lutte contre le téléchargement illégal) est dans les tuyaux du gouvernement. Il devrait être présenté au début de l'été au Parlement, pour une adoption discrète pendant que les Français baignent au soleil. Tactique connue et éprouvée. La loi doit instaurer la "**Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet**", qui remplacera l'Autorité de régulation des mesures techniques créée par la loi DADVSI, et qui sera dotée de nouveaux pouvoirs. Elle sera composée d'un collège et d'une commission de protection des droits. Chargée de missions de protection des oeuvres, d'observation de l'offre légale et de l'utilisation illicite des oeuvres, et d'une mission générale de régulation et de veille dans le domaine des mesures techniques (DRM), la Haute Autorité doit notamment mettre en oeuvre la riposte graduée nouvelle formule (voir encadré en fin d'article).

Pour les DRM, il ne faudra pas s'attendre à grand chose. L'avant projet de loi dont Numerama a eu connaissance n'ajoute rien au dispositif en place, et confirme au contraire qu'il sera impossible en pratique de faire respecter l'interopérabilité, ou de faire respecter la libre concurrence entre le logiciel libre et les logiciels propriétaires. Le bénéfice des exceptions (telles que la copie privée) est écarté en matière de services de musique ou de vidéo à la demande, c'est-à-dire pour l'essentiel des accès aux oeuvres en ligne, et pour tous les accès qui porteraient atteinte aux intérêts légitimes des ayant droits. Autant dire que sauf à être expert en analyse économique, personne ne pourra se prévaloir avec certitude d'un droit à la copie privée. De plus, pour les professionnels qui



souhaiteraient voir la Haute Autorité agir pour faciliter l'interopérabilité de leurs solutions avec celles des géants du secteur, la tâche sera rude. La Haute Autorité ne pourra pas aller contre "le respect des droits des parties", donc contre les brevets et droits d'auteurs des fabricants de DRM. Rien de neuf sur ce point, on ne s'attendait pas à une révolution. L'interopérabilité viendra de l'abandon volontaire des DRM, qui a commencé avec la musique en ligne, ou ne viendra pas.

En revanche, le volet répressif de l'avant-projet de loi promet de faire débat et de soulever quelques cheveux sur la tête. Il est en effet prévu dans le brouillon gouvernemental que "la

commission de protection des droits dispose d'**agents publics**, désignés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et des finances, des communications électroniques et de la culture", qui pourront, "pour les nécessités de la procédure, "se faire communiquer [...] y compris les données conservées et traitées par les opérateurs de télécommunications [...] et en obtenir la copie". En clair, des agents de l'Etat chargés de traiter les dossiers de plainte pourront obtenir l'identité des internautes suspectés de contrefaçon sans passer par la voie judiciaire jusque là obligatoire. Les dérives sont immédiatement imaginables, puisqu'il suffira de déposer une plainte même fumeuse en contrefaçon pour que l'Etat obtienne sans contrôle du juge l'identité d'un internaute, sans d'ailleurs que celui-ci n'en soit informé. Malaise. De plus, la question de la présence ou non d'un membre de la CNIL dans le collège de la Haute Autorité est toujours en débat, signe que sa présence pourrait gêner le travail de la Haute Autorité.

Par ailleurs, le déséquilibre semble criant dans la procédure de la riposte graduée, puisque si les internautes peuvent présenter leurs observations et demander une audition pour se défendre, "la commission n'est pas tenue de satisfaire les demandes d'audition abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique". C'est une traduction de la présomption de culpabilité. Tout le monde est coupable par défaut, et si tout le monde se dit innocent, on refusera d'entendre. Et qui jugera du caractère ou non abusif des demandes ? Heureusement, l'internaute qui se sent lésé pourra toutefois introduire un recours suspensif devant la juridiction

administrative, qui disposera de deux mois pour rendre sa décision, mais sans grande chance de succès. Il devra en effet parvenir à prouver l'improbable, en démontrant par exemple que son accès à Internet a été piraté (ce qui n'est pas compliqué par le Wifi), ou qu'il avait bien installé les outils de protection fournis par son FAI lorsque l'infraction constatée a eu lieu. En pratique, ce sera impossible.

Enfin, la question largement posée du paiement de l'accès à Internet ou des frais de résiliation en cas de suspension de l'abonnement a été tranchée. L'avant-projet de loi dispose explicitement que "la suspension de l'accès à Internet ne donne pas lieu à la suspension du versement de son prix au fournisseur du service", et que "les frais de résiliation sont supportés par le titulaire de l'accès". Donc pour le bon père de famille ignorant des nouvelles technologies, non seulement son accès sera rompu, non seulement il ne saura ou ne pourra pas se défendre, mais en plus il devra payer. Et avec le sourire, s'il vous plaît, pour le tableau de chasse de l'industrie culturelle.

La riposte graduée en 3 détentés

L'avant-projet de loi explicite les mesures de la riposte graduée remise au goût du jour par la mission Olivennes après sa censure par le Conseil constitutionnel. Pour éviter un nouvel écueil, il n'est plus question de réprimer le téléchargement illicite, mais le fait de ne pas avoir protégé efficacement son accès à Internet pour éviter que l'accès ne soit utilisé pour le téléchargement. Subtile et pervers, mais sans doute suffisant pour passer la censure. Les trois détentés de la riposte

graduée sont détaillées :

1° L'envoi au titulaire de l'accès d'un courrier électronique constatant le manquement à l'obligation [de sécurisation de l'accès à Internet], lui enjoignant de respecter cette obligation et l'avertissant des sanctions encourues en cas de renouvellement du manquement ;

2° En cas de renouvellement du manquement dans un délai de six mois à compter de la réception, pour la seconde fois, de l'avertissement prévu au 1°, la suspension de l'accès au service pour une durée d'un mois ;

3° En cas de renouvellement du manquement dans un délai de six mois à compter de la notification de la suspension prévue au 2°, la résiliation du contrat d'accès au service. Cette résiliation est assortie de l'impossibilité, pour l'abonné, de souscrire un nouveau contrat pendant une durée d'un an à compter de sa notification.

Un fichier national des abonnés sera créé, s'il est validé par la CNIL, pour permettre au FAI de consulter la liste des abonnés blacklistés.